

Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Période close le 31 décembre 2018

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1 800 387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse www.banquescotia.com/fondsprivescotia ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1, rue Adelaide E., 28^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des états financiers intermédiaires du Fonds, des politiques et procédures du Fonds relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne le Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé.

Dans le présent document, « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds et des fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables

ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Objectif et stratégies de placement

Le Fonds a pour objectif de réaliser un rendement total à long terme par la production de revenu et la croissance du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure du monde entier.

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans des titres à revenu fixe à rendement élevé non de la catégorie investissement, des actions privilégiées et/ou des titres du marché monétaire à court terme émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des sociétés dans le monde.

Le conseiller en valeurs investit principalement dans des titres ayant reçu une note inférieure à BBB de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation. Pour constituer le portefeuille, le conseiller en valeurs utilise une approche macroéconomique pour analyser les facteurs économiques tels

que la croissance économique mondiale, l'inflation et les fluctuations des taux d'intérêt, ainsi que d'autres facteurs (situation géopolitique, anticipations sur le cycle du crédit et tendances des taux de défaillance des entreprises). Le conseiller en valeurs utilise aussi une approche par décomposition pour déterminer l'exposition spécifique au risque mesurée par les écarts de taux, la notation et le cours.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Risque

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

Résultats

Le Fonds a été créé le 16 janvier 2018. Les résultats des placements d'un fonds en activité depuis moins d'un an ne sont pas présentés.

Les écarts de taux (la différence de rendement entre les obligations du gouvernement et les obligations de sociétés ayant une échéance similaire) se sont accentués au cours de la période alors que la volatilité s'est accrue sur le marché depuis les niveaux historiquement bas de 2017. Débutant 2018 à 349 points de base (« pdb »), l'écart de taux a atteint son plus bas niveau en janvier à 311 pdb et a terminé l'année à un taux élevé de 541 pdb. Du fait des préoccupations concernant la possibilité d'un ralentissement économique mondial, la stabilité des accords commerciaux conclus avec la Chine, l'absence de progrès sur le Brexit et la suspension partielle des activités du gouvernement aux États-Unis, les écarts se sont particulièrement élargis en fin d'année.

Un recul marqué des prix du pétrole au quatrième trimestre a pesé sur les marchés des obligations, particulièrement pour les émetteurs américains de titres à rendement élevé, alors que l'énergie correspond à environ 15 % du marché total.

La sélection de titres ayant une bonne qualité de crédit a contribué à la performance, particulièrement la sous-pondération en obligations notées CCC ou moins et la surpondération en obligations notées B du Fonds. Les choix de marchés, notamment la sous-pondération de titres libellés en dollars américains et la surpondération des titres libellés en euros et en livres sterling du Fonds, ont également favorisé la performance. Une surpondération aux obligations des segments des loisirs et une sous-pondération à celles de la construction résidentielle ont également contribué à la performance.

EnQuest PLC (7 %, 15 avr. 2022), Banco do Brazil S.A. (6,25 %, 15 oct. 2067) et République de Turquie (4,875 %, 16 avr. 2043) sont parmi les titres qui ont contribué le plus à la performance. Les obligations du producteur d'énergie EnQuest ont enregistré un gain grâce à l'émission d'actions, ce qui a réduit le niveau d'endettement de la société. Les titres brésiliens ont affiché une bonne performance au second semestre de 2018 après l'élection d'un nouveau

président, perçu comme étant favorable aux marchés, ce qui a bénéficié aux titres de Banco do Brazil. Toujours au second semestre de l'année, les obligations turques ont tiré profit de la reprise du marché en Turquie.

La sélection des titres dans l'ensemble a gêné le rendement. Les surpondérations du secteur de l'énergie et du sous-secteur des métaux et mines ont également nui. La baisse des prix du pétrole a fait reculer le secteur de l'énergie, l'impact ayant été limité grâce à la position réduite du Fonds dans ce secteur. Le sous-secteur des métaux et mines a éprouvé des difficultés en raison d'une diminution du prix des métaux au troisième trimestre, avant que la position des titres du Fonds ne soit réduite.

Cooperativa Muratori e Cementisti (« CMC ») di Ravenna (6 %, 15 févr. 2023), EP Energy Corp. (6,375 %, 15 juin 2023) et Digicel Group Ltd. (8,25 %, 30 sept. 2020) comptent parmi les titres ayant considérablement nui à la performance. Les obligations de la société de construction italienne CMC di Ravenna ont reculé en raison du retard dans la réception des paiements à recevoir. Les obligations de EP Energy ont été défavorisées en raison de l'importante chute des prix du pétrole au quatrième trimestre. Digicel est une société de télécommunication desservant plusieurs pays émergents qui a éprouvé des difficultés en raison de la volatilité sur les marchés émergents et d'une mauvaise gestion d'entreprise.

Au cours de la période, le Fonds a investi dans plusieurs marchés émergents (notamment le Mexique et l'Indonésie) et a augmenté sa pondération à d'autres marchés (dont le Brésil). Les écarts de taux des marchés émergents sont en effet devenus plus intéressants à la suite de la hausse de la volatilité au troisième trimestre.

La pondération des titres libellés en dollars américains a été augmentée au troisième trimestre, bien qu'elle soit restée sous-pondérée.

À la seconde moitié de l'exercice, la surpondération du Fonds dans les obligations notées B (comparativement aux obligations notées BB) a été légèrement abaissée, compte tenu de la possibilité que le cycle de crédit ait atteint un sommet.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté de 179 050,0 %, passant de 0,2 M\$ au 31 décembre 2017 à 358,3 M\$ au 31 décembre 2018. Cette variation s'explique par des ventes nettes de 372,6 M\$, par un résultat des placements de moins 14,2 M\$ et par des distributions en espèces de 0,3 M\$. Le résultat des placements du Fonds comprend des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement

de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

Événements récents

IFRS 9 Instruments financiers

Le Fonds a adopté IFRS 9 *Instruments financiers* pour la période commençant le 1^{er} janvier 2018. L'adoption d'IFRS 9, qui a été appliquée rétrospectivement, n'a entraîné aucun changement dans le classement et l'évaluation des instruments financiers, tant pour la présente période que pour la précédente.

L'incidence de la norme sera l'ajout d'informations supplémentaires sur les changements apportés au classement de certains instruments financiers, pour le rendre conforme à IFRS 9. L'adoption de la norme n'a aucune incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % des courtiers en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et Fonds d'investissement Tangerine Limitée et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette section a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples rensei-

gnements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Autres frais

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Carol S. Perry (présidente), Stephen J. Griggs, Simon Hitzig, Heather A. T. Hunter et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération se compose essentiellement d'une provision annuelle pour honoraires et de jetons de présence pour chaque participation à une réunion du CEI. Le président du CEI a droit à une rémunération supplémentaire. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;

- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds s'est appuyé sur les directives permanentes du CEI en ce qui concernait les opérations avec des parties liées.

Principales données financières

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Principales données financières ».

Actif net par part du Fonds (\$)¹

Pour la période close le	Actif net à l'ouverture de la période	Augmentation (diminution) liée aux activités :					Distributions :				Actif net à la clôture de la période¹	
		Total des revenus	Total des charges	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Augmentation (diminution) totale liée aux activités²	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital		Total des distributions³
Série Apogée												
31 déc. 2018	10,00	0,54	(0,02)	(0,23)	(0,65)	(0,36)	(0,45)	-	-	-	(0,45)	9,18
31 déc. 2017*	10,00	0,00	(0,00)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-	-	10,00
* La série Apogée a été lancée le 14 novembre.												
Série F												
31 déc. 2018*	10,00	0,11	(0,02)	(0,07)	(0,35)	(0,33)	(0,12)	-	-	-	(0,12)	9,57
* La série F a été lancée le 19 octobre.												
Série M												
31 déc. 2018	10,00	0,54	(0,05)	(0,50)	(0,41)	(0,42)	(0,41)	-	-	-	(0,41)	9,18
31 déc. 2017*	10,00	0,00	(0,00)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-	-	10,00
* La série M a été lancée le 14 novembre.												

¹ Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées dans la note 2 des états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

² L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de dollars) ¹	Nombre de parts en circulation ¹	Ratio des frais de gestion « RFG » (%) ²	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) ²	Ratio des frais d'opérations (%) ³	Taux de rotation du portefeuille (%) ⁴	Valeur liquidative par part (\$)
Série Apogée							
31 déc. 2018	85 918	9 361 477	0,20	0,20	0,00	90,55	9,18
31 déc. 2017	75	7 500	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Série F							
31 déc. 2018	26	2 749	0,91	0,91	0,00	90,55	9,57
Série M							
31 déc. 2018	272 316	29 664 387	0,55	0,55	0,00	90,55	9,18
31 déc. 2017	75	7 500	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00

¹ Données à la date de clôture des exercices indiqués.

² Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre, d'une part, le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période déterminée et, d'autre part, sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.

³ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et autres coûts de transactions du portefeuille du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

⁴ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les éléments suivants : la gestion du Fonds, les analyses des placements, les recommandations et les décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds et la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autret (%)
Série Apogée*	s. o.	s. o.	s. o.
Série F	0,75	s. o.	100,0
Série M	0,45	s. o.	100,0

* Les frais de gestion de cette série sont négociés et payés directement par les porteurs de parts concernés et non par le Fonds.

† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

Rendement passé

En vertu du Règlement 81-106, les informations relatives au rendement passé et au rendement annuel ne sont pas présentées, le Fonds étant un émetteur assujéti depuis moins d'un an.

Aperçu du portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Il est possible d'obtenir les mises à jour trimestrielles, sans frais, en appelant au 1 800 387-5004, ou en visitant le site Web www.banquescotia.com/fondsprivesscotia, 60 jours après la fin du trimestre, ou 90 jours après le 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile.

Par pays/région	% de la valeur liquidative ¹
États-Unis	70,1
Royaume-Uni	5,6
Brésil	4,2
Pays-Bas	3,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,6
Italie	2,1
Canada	1,7
Luxembourg	1,6
Israël	1,5
France	1,3
Allemagne	1,2
Irlande	1,1
Chili	0,8
Colombie	0,7
Suède	0,7
Norvège	0,6
Turquie	0,6
Australie	0,5
Îles Vierges britanniques	0,5
Mexique	0,5
Portugal	0,5
Suisse	0,5
Japon	0,4
Émirats arabes unis	0,4
Argentine	0,3
Nigéria	0,3
Venezuela	0,1
Autres éléments d'actif (de passif) net	(3,7)

25 principaux titres

Émetteur	% de la valeur liquidative ¹
Bons du Trésor des États-Unis, 0,00 %, 7 nov. 2019	3,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,6
Hilton Domestic Operating Company Inc., remb. par antic., 5,13 %, 1 ^{er} mai 2021	1,3
CSC Holdings LLC, remb. par antic., 10,88 %, 15 oct. 2020	1,2
Ball Corporation, 4,38 %, 15 déc. 2020	1,2
Sunoco LP / Sunoco Finance Corporation, remb. par antic., 5,88 %, 15 mars 2028	1,1
Petrobras Global Finance BV, 4,38 %, 20 mai 2023	1,1
InterXion Holding NV, remb. par antic., 4,75 %, 15 juin 2021	1,1
Eldorado Resorts Inc., remb. par antic., 6,00 %, 1 ^{er} avr. 2020	1,1
BWX Technology Inc., remb. par antic., 5,38 %, 15 juill. 2021	1,0
Waste Pro USA Inc., remb. par antic., 5,50 %, 15 févr. 2021	1,0
Itron Inc., remb. par antic., 5,00 %, 15 janv. 2021	1,0
Teva Pharmaceutical Finance Netherlands II BV, remb. par antic., 3,25 %, 15 janv. 2022	1,0
Intesa Sanpaolo SpA, 6,63 %, 13 sept. 2023	1,0
Springleaf Finance Corporation, 6,88 %, 15 mars 2025	1,0
WellCare Health Plans Inc., remb. par antic., 5,38 %, 15 août 2021	0,9
Grifols SA, remb. par antic., 3,20 %, 1 ^{er} mai 2020	0,9
Crown European Holdings SA, remb. par antic., 3,38 %, 15 nov. 2024	0,9
HCA Inc., remb. par antic., 5,63 %, 1 ^{er} mars 2028	0,9
Tenet Healthcare Corporation, 6,00 %, 1 ^{er} oct. 2020	0,9
Six Flags Entertainment Corporation, remb. par antic., 4,88 %, 31 juill. 2019	0,9
Catalent Pharma Solutions Inc., remb. par antic., 4,75 %, 15 déc. 2019	0,9
Silgan Holdings Inc., remb. par antic., 3,25 %, 15 mars 2020	0,9
Belden Inc., remb. par antic., 3,38 %, 15 juill. 2022	0,9
Genesis Energy LP / Genesis Energy Finance Corporation, remb. par antic., 6,25 %, 15 févr. 2021	0,9

¹ Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.

